

## Augmentation de moyen au contrat de liquidité contracté avec Natixis Oddo BHF

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 (la « Décision AMF »), ARGAN SA a augmenté, ce jour, de 800 000€, les ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à NATIXIS ODDO BHF.

Toujours dans la limite dans la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, ARGAN SA décide d'augmenter les moyens du contrat de liquidité de :

- 800 000 euros (huit cent mille euros)

La position après apport de ces nouveaux moyens en date du 03.04.2023 sera de :

- 12 707 Titres
- 1 073 383.34 €

### A propos d'Argan

ARGAN est l'unique foncière française de DEVELOPPEMENT & LOCATION D'ENTREPOTS PREMIUM cotée sur Euronext.

A date, son patrimoine représente 3,5 millions de m<sup>2</sup>, se décomposant en une centaine d'entrepôts implantés en France exclusivement, valorisé 4 Mds€. ARGAN est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 – ARG) et fait partie des indices CAC All-Share, IEIF SIIC France et EPRA Europe. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

[www.argan.fr](http://www.argan.fr)

**ARG**  
LISTED  
EURONEXT



Francis Albertinelli - Directeur Administratif et Financier  
Aymar de Germay – Secrétaire Général  
Tél : 01 47 47 05 46  
E-mail : [contact@argan.fr](mailto:contact@argan.fr)  
[www.argan.fr](http://www.argan.fr)

| Citigate Dewe Rogerson

Aude Vayre – Relations presse  
Tél : 06 14 64 15 65  
E-mail : [argan@citigatedewerogerson.com](mailto:argan@citigatedewerogerson.com)